

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024  
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le vendredi 13 décembre 2024*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux.***

**POUVOIRS :**

**Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE  
Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint, à Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée*, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Laureen PIPARD, *Conseillère Municipale* à Madame Marine POMAREDE *Conseillère Municipale*,  
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale*, à Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale*, à Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	26 + 7 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe**, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (26 + 7 P)**, comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°175/2024**

**OBJET : RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2023 – PRÉSENTATION.**

**Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe**, expose le rapport suivant :

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et les articles L.231-1 à L.231-4 et L.232-1 du Code Général de la Fonction Publique instaurent l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics d'élaborer à compter du 1er janvier 2021 et ce pour chaque année, un Rapport Social Unique (RSU).

Les collectivités et établissements affiliés de plus de 50 agents doivent établir leur propre RSU.

Le RSU c'est plus de 100 indicateurs structurés en 11 thématiques (emploi, recrutements, parcours professionnels, organisation du travail, rémunération, santé et sécurité au travail, formation, les droits sociaux, le dialogue social, l'environnement, le handicap).

A partir de ces indicateurs, le rapport doit présenter des analyses permettant d'apprécier notamment :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents.
- La situation comparée des femmes et des hommes et son évolution (en matière de temps de travail, de rémunération, de promotion professionnelle...).
- La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Dans un objectif de simplification et d'optimisation, le RSU se substitue au Rapport biennal sur l'État des Collectivités (appelé Bilan social), aux rapports relatifs à l'emploi des travailleurs en situation de handicap et aux fonctionnaires mis à disposition (article 35 bis et 62 de la loi du 26 janvier 1984) ainsi qu'au rapport sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (article 51 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2002).

Le RSU permet en outre d'établir un état des lieux chiffré à un instant T sur lequel reposent les lignes directrices de gestion (stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels) ainsi que le baromètre égalité professionnelle femme homme. C'est un outil précieux d'information et d'aide à la décision pour toute collectivité ou établissement public. Il est transmis au Centre de Gestion.

Conformément au premier alinéa de l'article L231-4 du Code Général de la Fonction Publique « Le rapport social unique prévu à l'article L. 231-1 est présenté à l'assemblée délibérante des collectivités territoriales et des établissements publics mentionnés à l'article L.4 après avis du Comité social territorial ».

**VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.231-1 ;

**VU** le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la fonction publique,

**VU** la présentation du Rapport Social Unique au Comité social territorial le 19 décembre 2024,

**CONSIDÉRANT** que le Rapport Social Unique doit faire l'objet d'une présentation à l'assemblée délibérante de la commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 26+7 P**

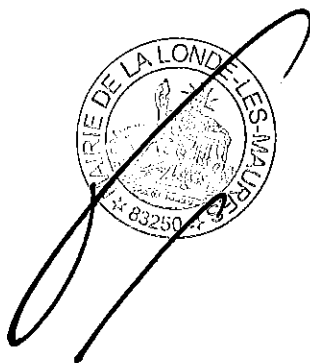
**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE (1P) – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE (1P) – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport social unique 2023.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire**

Président de Méditerranée Porte des Maures  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

**Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024  
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le vendredi 13 décembre 2024*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.

**POUVOIRS :**

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE  
Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint, à Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée*, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Laureen PIPARD, *Conseillère Municipale* à Madame Marine POMAREDE *Conseillère Municipale*,  
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale*, à Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale*, à Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	26 + 7 P

Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (26 + 7 P), comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°176/2024**

**OBJET : PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION - MISE EN PLACE**

Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe, expose le rapport suivant :

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés pour le volet prévoyance sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à hauteur de 7€ mensuels minimum par agent et par mois, par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial, il est proposé de participer au financement des contrats, appartenant à la liste labellisée, auxquels les agents choisissent de souscrire, sous réserve de présentation annuelle d'une attestation délivrée par son assurance attestant de la labellisation dudit contrat. Cette option offre aux agents la liberté de choix de la garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance et la liberté de résiliation.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 827-1 à L. 827-12 ;

**VU** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**VU** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**VU** l'avis consultatif favorable du Comité Social Territorial en date du 19 décembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 26+7 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE (1P) – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE (1P) – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**DÉCIDE :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

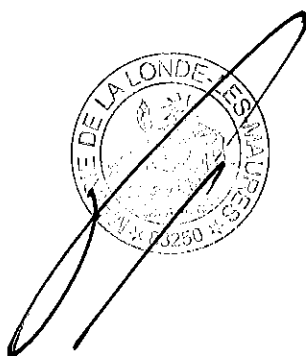
- **d'approuver** le principe du financement de la collectivité sur les contrats labellisés ;
- **d'instituer** une participation financière à hauteur de 7 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance »,

- **de verser** la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.
- **de prévoir** l'inscription au budget de l'exercice 2025 et suivants, des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à La Londe Les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire**

Président de Méditerranée Porte des Maures  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024  
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le vendredi 13 décembre 2024*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux.***

**POUVOIRS :**

**Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE  
Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint, à Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée*, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Laureen PIPARD, *Conseillère Municipale* à Madame Marine POMAREDE *Conseillère Municipale*,  
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale*, à Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale*, à Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	26 + 7 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe**, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (26 + 7 P)**, comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°177/2024**

**OBJET : SERVICE « MÉDECINE PRÉVENTIVE » DU CENTRE DE GESTION DU VAR – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

**Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe**, expose le rapport suivant :

**VU** le code général de la Fonction Publique,

**VU** le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

**CONSIDÉRANT** que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

**VU** les prestations proposées par le Centre de Gestion du Var en matière de médecine préventive ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 26+7 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE (1P) – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI – Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE (1P) – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**DÉCIDE** de renouveler le partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var en adhérant à la convention 2025–2028 mission facultative « médecine préventive » ;

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention « médecine préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;

**INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

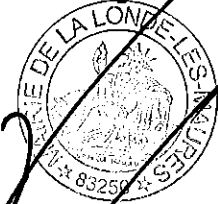
Fait à La Londe Les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

**Le Maire**

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024  
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le vendredi 13 décembre 2024*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

**POUVOIRS :**

**Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE  
Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint, à Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée*, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Laureen PIPARD, *Conseillère Municipale* à Madame Marine POMAREDE *Conseillère Municipale*,  
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale*, à Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale*, à Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	26 + 7 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe**, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (26 + 7 P)**, comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°178/2024**

**OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE - MODIFICATION.**

**Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe**, expose le rapport suivant :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu des nécessités des services, il convient de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs pour prendre en compte les mouvements du personnel : recrutements suite à une offre d'emploi, départs pour mutation, retraite, fin de contrat, démission, mise à jour suite à une nomination par avancement de grade, examen professionnel, promotion interne, en supprimant les emplois non pourvus.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 **CONFORMÉMENT** à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et/ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial réuni le 19 décembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 26+7 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE (1P) – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE (1P) – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**DÉCIDE** les suppressions suivantes :

- 8 emplois d'agent de maîtrise – catégorie C - temps complet
- 15 emplois d'adjoint technique – catégorie C - temps complet
- 4 emplois d'adjoint d'animation – catégorie C – temps complet

**D'ADOPTER** la proposition ci-dessus,

**DE MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 tel que présenté annexé.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire**

Président de Méditerranée Porte des Maures  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS au 1<sup>er</sup> janvier 2025**• **EMPLOIS FONCTIONNELS**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non complet
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			
Directeur Général des Services 40 à 80 000 habitants	1	1	0
Directeur Général adjoint des Services 40 à 80 0000 habitants	1	1	0

• **FILIÈRE ADMINISTRATIVE**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non complet
<b>CATÉGORIE A</b>			
Attaché hors classe	1	1	0
Attaché principal	3	3	1
Attaché	3	1	0
<b>CATÉGORIE B</b>			
Rédacteur principal de 1ère classe	4	3	0
Rédacteur principal de 2ème classe	3	1	0
Rédacteur	5	3	0
<b>CATÉGORIE C</b>			
Adjoint administratif principal de 1ère classe	12	12	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	15	12	0
Adjoint administratif	10	6	0

• **FILIÈRE TECHNIQUE**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non complet
<b>CATÉGORIE A</b>			
Ingénieur en chef	1	0	0
Ingénieur principal	2	2	0
Ingénieur	4	4	0
<b>CATÉGORIE B</b>			
Technicien principal de 1ère classe	6	5	0
Technicien principal de 2ème classe	4	4	0
Technicien	3	1	0
<b>CATÉGORIE C</b>			
Agent de maîtrise principal	25	24	0
Agent de maîtrise	12	9	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	8	8	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	32	31	0
Adjoint technique	40	36	1

- FILIÈRE ANIMATION**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non complet
<b>CATÉGORIE B</b>			
Animateur principal de 1ère classe	3	3	0
Animateur principal de 2ème classe	3	0	0
Animateur	3	0	0
<b>CATÉGORIE C</b>			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	5	4	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	16	16	0
Adjoint d'animation	15	11	0

- FILIÈRE CULTURELLE**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non complet
<b>CATÉGORIE C</b>			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	0	0
Adjoint du patrimoine	1	0	0

- FILIÈRE SOCIALE**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non complet
<b>CATÉGORIE C</b>			
ATSEM principal de 1ère classe	2	2	0
ATSEM principal de 2ème classe	3	1	0

- FILIÈRE SPORTIVE**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non complet
<b>CATÉGORIE B</b>			
Éducateur des APS principal de 1ère classe	5	4	0
Éducateur des APS principal de 2ème classe	2	0	0
Éducateur des APS	2	1	0
<b>CATÉGORIE C</b>			
Opérateur des APS	3	2	0

- FILIÈRE POLICE MUNICIPALE**

	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont à temps non complet
<b>CATÉGORIE B</b>			
Chef de service de PM principal de 1ère classe	1	0	0
Chef de service de PM principal de 2ème classe	1	0	0
Chef de service de PM	1	1	0

<b>CATÉGORIE C</b>			
Brigadier chef principal	9	8	0
Gardien brigadier	7	4	0

	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Collaborateur de Cabinet	A	1	1

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024  
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le vendredi 13 décembre 2024*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

**POUVOIRS :**

**Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE  
Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint, à Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée*, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Laureen PIPARD, *Conseillère Municipale* à Madame Marine POMAREDE *Conseillère Municipale*,  
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale*, à Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale*, à Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	26 + 7 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe**, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (26 + 7 P)**, comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°179/2024**

**OBJET : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS.**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE**, expose le rapport suivant :

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-2<sup>o</sup>,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer les emplois suivants :

• **Animation :**

1 emploi d'animateur/accompagnement périscolaire, par référence au grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps complet, pour une période allant du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 30 septembre 2025 inclus (Indice brut 367 – Indice majoré 366).

9 emplois d'animateur, par référence au grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps complet, pour une période allant du 10 février 2025 au 21 février 2025 inclus (Indice brut 367 – Indice majoré 366).

2 emplois d'animateur, par référence au grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps complet, pour une période allant du 17 février 2025 au 21 février 2025 inclus (Indice brut 367 – Indice majoré 366).

• **Service Jeunesse :**

3 emplois d'animateur, par référence au grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, à temps complet, pour une période allant du 10 février 2025 au 23 février 2025 inclus (Indice brut 367 – Indice majoré 366).

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 26+7 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE (1P) – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE (1P) – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**APPROUVE** les créations d'emplois selon les modalités détaillées ci-dessus.

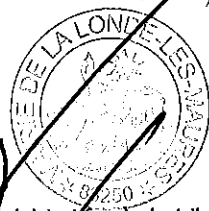
Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

**Le Maire**

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**VILLE DE LA LONDE LES MAURES**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024  
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le vendredi 13 décembre 2024*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, *Conseillers Municipaux*.**

**POUVOIRS :**

**Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint à Monsieur François de CANSON, MAIRE  
Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint, à Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée*, à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint  
Monsieur Ludovic CHALMETON, *Conseiller Municipal*, à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Laureen PIPARD, *Conseillère Municipale* à Madame Marine POMAREDE *Conseillère Municipale*,  
Madame Sandrine BOURDON, *Conseillère Municipale*, à Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Nathalie ABRAN, *Conseillère Municipale*, à Monsieur Jean-Louis ARCAMONE, *Conseiller Municipal Délégué***

<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part :</b>
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>26 + 7 P</b>

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe**, est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (26 + 7 P)**, comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°180/2024**

**OBJET : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – CRÉATION D'EMPLOI NON PERMANENT.**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE**, expose le rapport suivant :

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1<sup>o</sup>,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer l'emploi suivant :

- **État civil:**

1 emploi d'agent en charge du traitement des cartes d'identité et des passeports, par référence au grade d'adjoint administratif territorial, catégorie C, à temps complet, pour une période allant du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026 inclus (Indice brut 367 – Indice majoré 366).

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 26+7 P**

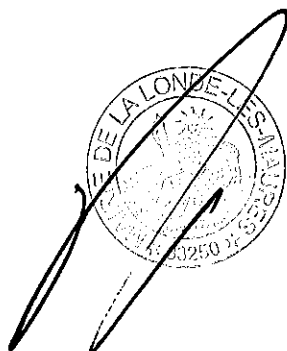
**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE (1P) – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE (1P) – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**APPROUVE** la création d'emploi selon les modalités détaillées ci-dessus.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire**

Président de Méditerranée Porte des Maures  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**VILLE DE LA LONDE LES MAURES**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024  
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le vendredi 13 décembre 2024*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE** – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe –  
Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe –  
Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe –  
Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe –  
Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis  
ARCAMONE – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers  
Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-  
LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame  
Marine POMAREDE – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO –  
Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY -  
Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO,  
*Conseillers Municipaux.*

**POUVOIRS :**

**Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint** à Monsieur François de CANSON, MAIRE  
**Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint,** à Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe  
**Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée,** à Monsieur Jean-Marie  
MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint  
**Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal,** à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
Adjointe  
**Madame Laureen PIPARD, Conseillère Municipale** à Madame Marine POMAREDE  
*Conseillère Municipale,*  
**Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale,** à Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe  
**Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale,** à Monsieur Jean-Louis ARCAMONE,  
*Conseiller Municipal Délégué*

<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part :</b>
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>26 + 7 P</b>

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe,** est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (26 + 7 P),**  
comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°181/2024**

**OBJET : STAGIAIRES Bafa - GRATIFICATION**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE,** expose le rapport suivant :

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectifs :

1) De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2) D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de :

- transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Cette formation payante est composée de 3 étapes

### **Étape 1 : la session de formation générale**

Cette session d'environ 8 jours permet d'acquérir les notions indispensables pour devenir animateur. Grâce aux mises en situation et les travaux en groupe, elle permet de mieux connaître les enfants, ainsi que différentes techniques d'animation.

### **Étape 2 : le stage pratique**

Ce stage d'au moins 14 jours permet de mettre en œuvre les connaissances acquises de la session de formation générale, en travaillant directement auprès d'un groupe d'enfants ou d'adolescents.

### **Étape 3 : la session d'approfondissement**

Une session d'approfondissement d'au moins 6 jours ou de qualification d'au moins 8 jours (au choix) complète la formation générale.

L'accueil de loisirs sans hébergement de la commune accueille régulièrement des stagiaires animateurs en cours de formation au BAFA dans le cadre de leur stage pratique.

Ces stagiaires complètent l'équipe d'animateurs diplômés et contribuent à l'encadrement des enfants accueillis et sont encadrés par un tuteur au sein de l'équipe.

En compensation des missions confiées et des heures travaillées, il convient d'une part de fixer une gratification qui a pour objectif de favoriser l'engagement des jeunes du territoire dans cette formation diplômante et d'autre part de renforcer l'attractivité de la collectivité, qui, par ailleurs, a recours à cette qualification pour ces différents services à la populations en matière d'accueil des enfants (accueil périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement).

Monsieur le Maire propose d'établir la gratification des stagiaires BAFA à 20 euros bruts par jour. Cette gratification est soumise à la validation du stage.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles D. 432-10 et suivants,  
**VU** l'arrêté du 30 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs,  
**VU** l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 décembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 26+7 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE (1P) – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE (1P) – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**APPROUVE** le recours aux stagiaires BAFA,

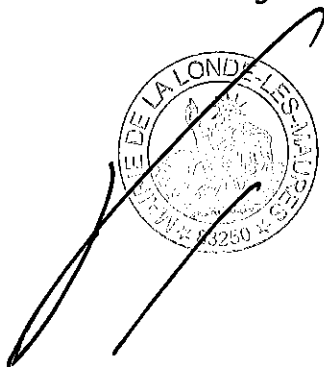
**DÉCIDE** d'attribuer une gratification de 20 euros bruts par jour à chaque stagiaire, sous réserve de la validation du stage,

**DIT** que les crédits pour cette gratification sont prévus au budget de la commune.

Fait à La Londe Les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,  
 Pour Extrait Conforme,

**Le Maire**

Président de Méditerranée Porte des Maures  
 Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.**

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024  
EN SALLE DU CONSEIL A 18 h, SOUS LA PRÉSIDENTCE  
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le vendredi 13 décembre 2024*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE** – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe –  
**Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint** – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe –  
**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe** – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe –  
**Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint** – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe –  
**Monsieur Bernard MARTINEZ** – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis  
**ARCAMONE** – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, *Conseillers  
Municipaux Délégués* – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-  
**LEONELLI** - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame  
**Marine POMAREDE** – Monsieur Nicolas MIGNOT – Monsieur Johann LEGALLO –  
**Madame Sylvie MAZZONI** - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY -  
**Monsieur Daniel GRARE** – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO,  
*Conseillers Municipaux.*

**POUVOIRS :**

**Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint** à Monsieur François de CANSON, MAIRE  
**Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint,** à Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe  
**Madame Sandrine MARTINAT, Conseillère Municipale Déléguée,** à Monsieur Jean-Marie  
**MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint**  
**Monsieur Ludovic CHALMETON, Conseiller Municipal,** à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup>  
*Adjointe*  
**Madame Laureen PIPARD, Conseillère Municipale** à Madame Marine POMAREDE  
*Conseillère Municipale,*  
**Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale,** à Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe  
**Madame Nathalie ABRAN, Conseillère Municipale,** à Monsieur Jean-Louis ARCAMONE,  
*Conseiller Municipal Délégué*

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
33	33	26 + 7 P

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe,** est désignée à l'unanimité à **33 voix pour (26 + 7 P),**  
comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°182/2024**

**OBJET : SOIRÉE SPECTACLE - TARIFICATION**

**Monsieur Nicolas MIGNOT, Conseiller Municipal,** expose le rapport suivant :

Le service jeunesse de la commune de La Londe les Maures va organiser une soirée spectacle le  
22 février 2025, à la salle des fêtes Yann Piat, intitulée « Charlie Haid intensément mentaliste ».

Il est proposé de fixer un tarif d'entrée unique à **10,00 €** (dix euros).

Il est précisé que les inscriptions se feront aux heures d'ouverture de l'espace jeunesse du bureau Information Jeunesse. Les encaissements s'effectueront sur la régie de la Culture.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 26+7 P**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) – Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe (1P) – Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe – Madame Cécile AUGÉ, 5° Adjointe (1P) – Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe (1P) – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8° Adjoint (1P) – Madame Pascale ISNARD, 9° adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE (1P) – Monsieur Christian BONDROIT – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE (1P) – Monsieur Nicolas MIGNOT - Monsieur Johann LEGALLO – Madame Sylvie MAZZONI - Monsieur David LE BRIS – Madame Valérie AUBRY - Monsieur Daniel GRARE – Madame Sophie ENRICO – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

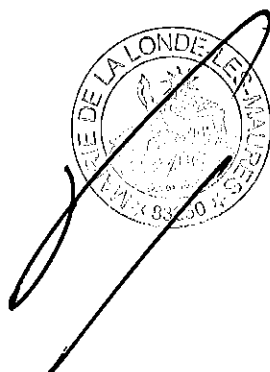
**DÉCIDE** de fixer à **10,00 €** le tarif d'entrée pour la soirée spectacle intitulée « Charlie Haid intensément mentaliste »

**DIT** que les encaissements s'effectueront selon les modalités sus énoncées,

Fait à La Londe Les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,  
Pour Extrait Conforme,

**Le Maire**

Président de Méditerranée Porte des Maures  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur



Secrétaire de séance

**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe-les-Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe-les-Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)